



Litige sur un mur de séparation suite à nouvelle construction

Par **mimicoco**, le **24/04/2013** à **15:54**

Bonjour ! Mon voisin agrandit sa maison en prolongement de mon mur de séparation, il me demande de relever le chapeau existant pour être au même niveau que lui car il a des infiltrations ,il n'y a pas de gouttière ce mur est à la limite de mon jardin. Que dois je faire ? Merci de m'aider à résoudre ce problème.

Par **Boud**, le **25/04/2013** à **09:30**

Bonjour,

Je n'ai pas trop compris le détail de l'opération de votre voisin, il agrandit en hauteur ou horizontalement.

S'il a des infiltrations à cause de sa construction nouvelle, il doit supporter les frais des travaux qu'il demande même si c'est de votre côté, ça c'est incontestable.

La seule obligation que vous avez vis à vis du mur de séparation c'est l'entretien de votre côté, et s'il y a des travaux de structure du mur mitoyen à faire, alors les frais seront partagés.

Cordialement

Par **mimicoco**, le **26/04/2013** à **18:54**

Merci de votre réponse.

Bonne soirée